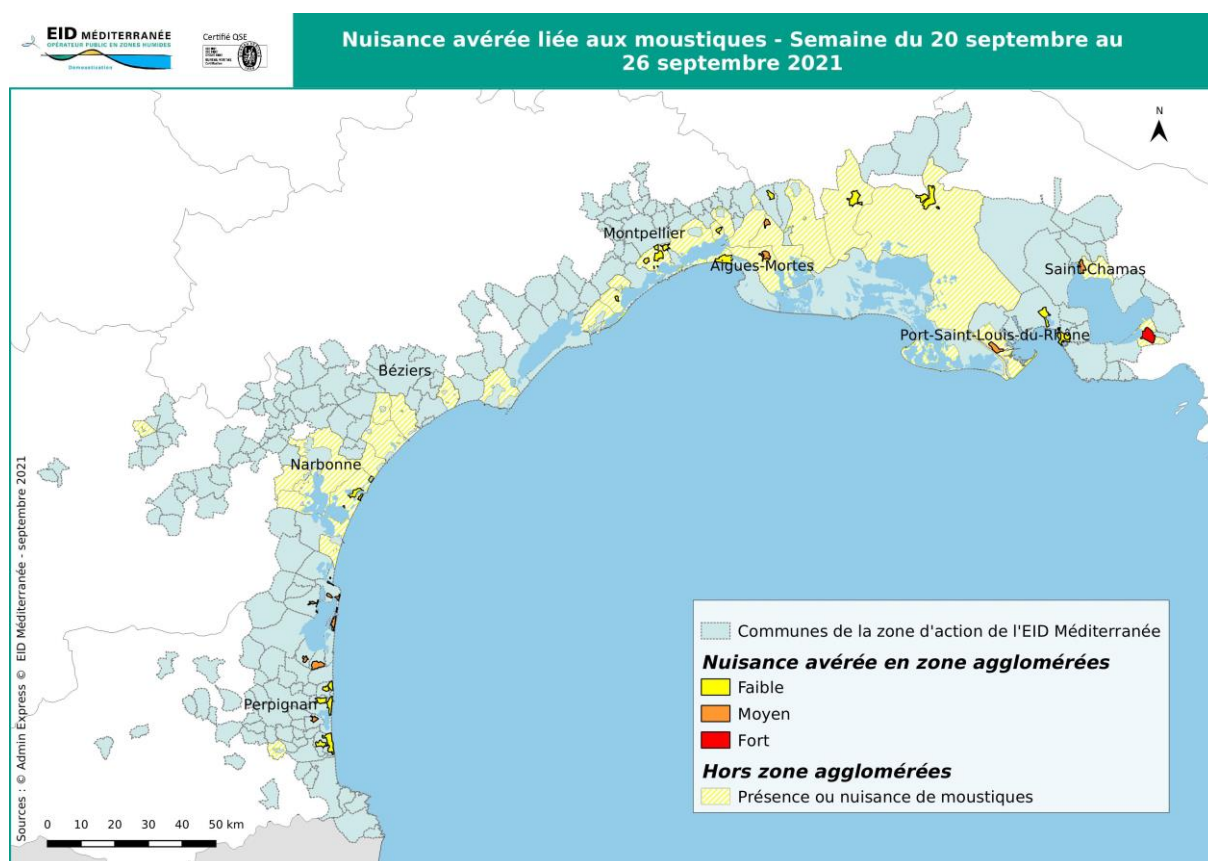


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 20 au 26 septembre 2021



Au cours de la semaine du 20 septembre 2021 :

Globalement, l'intensité des nuisances résiduelles liées aux *Aedes caspius* (moustiques se développant dans les zones humides) est proportionnelle à l'intensité des mises en eau naturelles. On trouve la majorité des situations « piquantes » sur le littoral est-héraultais, là où il a tant plu le 3 septembre, suivi par le littoral gardois et, plus à l'intérieur, dans la plaine du Vistre, où il a plu significativement le 14 septembre, et par les Bouches-du-Rhône, surtout après des coups de mer parfois violents, tels ceux du 15 septembre.

Des densités larvaires exceptionnelles ont été observées un peu partout dans la zone d'action de l'EID-Med, auxquelles a été adressée la stratégie d'intervention habituellement appliquée par l'EID Méditerranée. On note tout de même une décrue des nuisances dues aux *Aedes caspius*. Mais cette baisse d'intensité est perturbée par la nuisance d'autres espèces de moustiques, en particulier des moustiques-tigres, espèce urbaine encore présente au cœur de certains secteurs

urbanisés, ou par la migration de moustiques « ruraux » issus de secteurs naturels non démoustiqués.

Lors de la semaine du 20 septembre, les traitements ont été mis en œuvre sur plus de 600 hectares de zones humides, ce qui porte le cumul annuel 2021, à ce jour, à plus de 20 700 hectares, sur la même ligne que 2020 à pareille date mais nettement en dessous de 2018 (30 000 hectares), par exemple.

Les traitements contre les larves de *Culex pipiens* ont couvert 60 500 gîtes à eaux stagnantes du domaine public urbain (1 600 dans les tout derniers jours).

À compter du 27 septembre 2021 :

La période sera encore assez perturbée et les mises en eau de zones humides ne sont probablement pas terminées, car il y en a qui sont encore sèches, comme au sud de Montpellier. Mais il est difficile de faire des pronostics en la matière.

Les nuisances d'origine rurale devraient encore être ressenties là où elles surviennent depuis la mi-septembre, mais elles devraient baisser d'intensité.

Celles liées aux moustiques-tigres, en secteurs urbains, pourraient perdurer encore quelque temps.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : La nuisance liée aux moustiques « ruraux » est forte sur les quartiers de Marignane qui sont proches du Bolmon, ainsi qu'au niveau de l'embouchure du Grand-Rhône, où la nuisance de même origine se situe au sud des deux zones agglomérées. Le risque de nuisance, dans les prochains jours, pourrait être atténué par le vent. De nombreux orages ont été enregistrés ce week-end autour de l'étang de Berre, jusqu'à 40 mm.

► **Gard** : La nuisance reste particulièrement sensible sur tout le sud du Gard, notamment le secteur de L'Espiguette - Port-Camargue ou celui du Bosquet-Calvière, près d'Aigues-Mortes. Mais elle est plus ou moins généralisée car les moustiques *Aedes caspius* sont présents un peu partout. Ces nuisances résiduelles, conséquences des pluies abondantes de début septembre, suivies d'inondations et d'entrées maritimes, sont amplifiées par les déplacements de moustiques « ruraux » issus des zones non démoustiquées de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. L'intensité de la gêne devrait décroître dans les jours qui viennent. Par ailleurs, en secteurs urbains, le moustique-tigre est présent et gênant, la production de ses gîtes ayant également profité des pluies de septembre.

► **Hérault** : La présence d'*Aedes caspius* reste encore significative dans les communes périphériques des zones humides littorales, notamment de Frontignan-plage à la Grande-Motte, mais se cantonne plutôt en dehors des zones agglomérées. Plus au sud sur le littoral, hormis un bruit de fond, comme à Agde, la situation est plus calme. En ville, la nuisance la plus sensible est due au moustique-tigre, qui a pleinement profité des précipitations.

► **Aude** : Des nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius* se font sentir en dehors des zones agglomérées et pourraient atteindre des zones urbanisées, comme à Gruissan, Bages et Peyriac-de-Mer. Le moustique-tigre a bien profité des pluies, même faibles, et se manifeste en ville, selon les quartiers et leur configuration plus ou moins favorable.

► **Pyrénées-Orientales** : Une nuisance résiduelle assez forte est encore ressentie à Salses-le-Château, et de moyenne à faible dans les communes proches des étangs de Salses et de Canet-en-Roussillon. À noter que la mise en eau artificielle de la Sagne d'Opoul a généré des éclosions larvaires qui ont requis deux traitements : un par engin chenillé, l'autre par avion, vendredi 24 septembre. La nuisance *intra-muros* est principalement à mettre à l'« actif » du moustique-tigre.

